

## NATIONS UNIES CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL



Distr.
GENERALE
E/CN.4/520/Add.1
16 avril 1951

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

Distr. double

Commission des droits de l'homme Septième session.

## ACTIVITE DE DIVERS ORGANES DES NATIONS UNIES EN MATIERE DE DROIT D'ASILE

Note du Secrétaire général

A propos du paragraphe 41 du doc. E/CN.4/520, le Secrétaire général a l'honneur de communiquer ci-joint, pour l'information des membres de la Commission, le document suivant:

"Différend entre la Colombie et le Pérou en matière de droit d'asile, arrêt du 20 novembre 1950: recueil des arrêts de la CIJ, 1950, page 266\*)"

<sup>\*)</sup> Ce document n'existant qu'en un nombre limité d'exemplaires, il ne sera distribué qu'aux membres de la Commission.